



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE

**CYCLE DROIT DU TRAVAIL ET DES
ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

**SESSION 5
L'ARTICULATION
DES PROCEDURES COLLECTIVES ET
DES PROCEDURES PRUD'HOMALES**

**Mardi 17 décembre
De 13h30 à 17h30**

Anaëlle DONNETTE
Maître de conférences HDR
École de droit social
Université de Montpellier

**120€ la séance
90€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître et comprendre l'articulation entre les procédures prud'homales et les procédures collectives ;
- Connaître et comprendre les conditions d'intervention et de mise en cause des organes de la procédure collective ;
- Connaître et comprendre les incidences d'une décision prud'homale rendue en contexte de procédure collective.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

Avec prise en compte de l'actualité jurisprudentielle et législative :

I- Ouverture d'une procédure collective et procédure prud'homale en cours

- Absence d'interruption
- Incidences procédurales

II- Nouvelle instance prud'homale en contexte de procédure collective

- Le maintien des compétences
- Les aménagements procéduraux

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

***Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.*

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52